



**Déclaration de Luis Moreno-Ocampo,  
Le Procureur de la Cour pénale internationale**

**Conférence de presse suite à la remise à la Cour de M. Thomas Lubanga  
Dyilo**

**La Haye, 18 mars 2006**

**Original:** Anglais  
**Traduction(s) :** Français

Thomas Lubanga Dyilo a été transféré à La Haye et est désormais placé en détention par la Cour.

Il est inculpé des crimes de guerre suivants :

- conscription et enrôlement d'enfants de moins de 15 ans ;
- utilisation de ces enfants afin qu'ils participent activement à des hostilités.

Il s'agit là de crimes extrêmement graves.

**Contraindre par la force des enfants à devenir des tueurs met en péril l'avenir de l'humanité.**

Nous sommes résolus à mettre un terme à ces crimes, ce qui constitue un devoir particulier qui nous incombe en vertu du Statut de Rome.

**Les crimes commis à grande échelle ne connaissent pas les frontières, en témoigne ce qui s'est passé pendant la Seconde Guerre mondiale, dans les Balkans, au Rwanda, en Sierra Leone, ainsi que ce qui se passe aujourd'hui dans le nord de l'Ouganda. Les États ont besoin d'aide, ce qui explique pourquoi nous avons besoin d'une justice internationale. Le Congo nous en fournit un autre exemple.**

La guerre a fait rage au Congo entre 1998 et 2002. Ce conflit, qui a touché 11 pays africains, serait également le plus meurtrier depuis la Seconde Guerre mondiale.

La violence s'est maintenue en Ituri malgré les accords de paix. Depuis que la compétence de la Cour a pris effet en juillet 2002, 8 000 personnes ont été tuées dans la région et 600 000 autres déplacées.

**Thomas Lubanga Dyilo a été le fondateur et le dirigeant de l'une des milices les plus dangereuses de l'Ituri.**

Nous présenterons à la Cour des éléments qui prouvent que Thomas Lubanga Dyilo a instauré des politiques visant à imposer l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de 15 ans.

Nous montrerons des photographies sur lesquelles on peut voir Thomas Lubanga Dyilo en train d'inspecter des camps où des enfants sont entraînés. Nous présenterons des preuves exposant de quelle manière Thomas Lubanga s'est servi d'enfants pour participer à des hostilités.

**Il s'agit de la première affaire ;** ce ne sera pas la dernière. L'enquête se poursuit. Nous continuerons d'enquêter sur d'autres crimes commis par Thomas Lubanga Dyilo et nous enquêterons également sur des crimes commis par d'**autres** groupes. Cette remarque est importante : **nous procédons par étapes.** Nous mènerons des enquêtes relatives aux crimes commis par d'autres milices et d'autres personnes – il s'agit de la première affaire ; ce ne sera pas la dernière.

**Nous sommes résolument déterminés à rester au Congo, pour veiller à ce que justice soit faite.**

Le Congo laisse derrière lui des années de guerre au profit d'une paix solide. Les autorités, épaulées par la MONUC et les Nations Unies, en collaboration avec une coalition d'ONG, ont procédé à la démobilisation de 16 000 miliciens. Elles ont également mis en place des programmes de réinsertion communautaire et préparent en ce moment le pays à des élections libres. Par notre enquête, nous **contribuons à construire une démocratie stable au Congo.**

Comme je l'ai indiqué, ceci n'est que le début. Je suis résolu à poursuivre ce travail pour la population de l'Ituri et du Congo dans son ensemble. Cette arrestation marque une étape vers la concrétisation des aspirations du Statut de Rome : mettre un terme à l'impunité et aux atrocités partout dans le monde.

**Pendant 100 ans, les hommes ont rêvé d'une cour pénale internationale permanente. Aujourd'hui, ce rêve devient réalité.**